



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2023/17



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
19 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023
Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités normatives et opérationnelles d'ONU-
Habitat, y compris la communication d'informations
sur les activités relatives aux programmes menées
par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes,
des programmes phares et des activités de coopération
technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays,
les territoires et les régions touchés par un conflit
ou une catastrophe**

**Rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives
et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un point
sur le programme Villes motrices pour les objectifs
de développement durable, l'initiative SURGe (Résilience
urbaine durable pour la prochaine génération) et les activités
pour la période allant de janvier à juin 2023****

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport met en exergue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme phare Villes motrices pour les objectifs de développement durable et de l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) de janvier à juin 2023. La première section fait le point sur le programme phare Villes motrices pour les objectifs de développement durable depuis le précédent bilan sur cette initiative soumis au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022. Ce point concerne notamment la mise à l'essai du modèle de certification des Villes motrices pour les objectifs de développement durable ainsi que les mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale et répond aux questions formulées par le Conseil exécutif concernant la poursuite de l'élaboration du programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable. La deuxième section du rapport fait le point sur la collaboration et les engagements dans le cadre de l'initiative SURGe. En outre, l'annexe du document HSP/EB.2023/15/INF.1 met en évidence les progrès accomplis dans l'exécution d'un certain nombre d'activités normatives et opérationnelles au cours de la période allant de janvier à juin 2023, qui ont contribué à la mise en œuvre de chaque sous-programme du plan stratégique d'ONU-Habitat

* HSP/EB.2023/10.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

pour 2020–2025, ainsi qu'à la réalisation de l'objectif de développement durable 11 et d'autres objectifs de développement durable.

II. Point sur le programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable

2. L'initiative phare « Villes motrices pour les objectifs de développement durable » répond à la nécessité d'accélérer les mesures relatives à la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale durant cette décennie d'action. En tant que composante essentielle des travaux d'ONU-Habitat visant à appuyer l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, telle que visée dans la résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le même sujet, elle est centrée sur l'objectif ambitieux de soutenir plus de 1 000 villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable par ces dernières et l'impact que cela aurait sur un milliard de vies.

3. L'initiative s'efforce de donner suite aux recommandations du rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète ». Parmi ces recommandations figurent un engagement renouvelé d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national, la mise en place de politiques et de mesures concrètes et ciblées visant à réduire les inégalités, le renforcement des capacités et des institutions publiques aux niveaux national et infranational, ainsi qu'un appui aux pays en développement pour les aider à réaliser les objectifs de développement durable et à mobiliser les ressources et les investissements nécessaires.

4. Le présent rapport d'activité résume les accomplissements de l'initiative au cours du premier semestre de 2023, de janvier à juin.

A. Contexte

5. Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes, l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable travaille en collaboration avec des villes, d'autres niveaux de collectivités, des communautés, des entreprises et des partenaires de développement afin de relier différentes chaînes de valeur dans les domaines suivants : données ; stratégie fondée sur des données probantes ; gouvernance, planification, financement et prestation de services efficaces au niveau local ; financement des projets et mesure de la performance. Une approche systématique accompagnée d'outils a été élaborée et proposée dans les quatre volets ci-après.

6. Le volet données aide les villes à recueillir et analyser des données conformément au cadre mondial de suivi des zones urbaines. Les villes participantes disposent donc de données ventilées sur les aspects sociaux et spatiaux et alignées sur les objectifs de développement durable qui les aident dans le suivi des progrès et la planification.

7. Le volet planification stratégique aide les villes à intégrer les objectifs de développement durable dans des stratégies de développement local fondées sur des données probantes et/ou à effectuer des examens locaux volontaires orientés vers l'action à l'aide d'approches inclusives faisant intervenir l'ensemble de la société.

8. Le volet efficacité institutionnelle contribue à renforcer les capacités locales requises pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les domaines de la planification, de la gouvernance, de la gestion des recettes et des finances publiques ainsi que de la prestation de services urbains, qui sont reconnus comme facteurs de transformation locale dans le Nouveau Programme pour les villes.

9. Le volet financement et mise en œuvre aide les villes à concrétiser leurs plans stratégiques, l'accent étant mis sur le recensement, l'élaboration et le financement de projets à fort impact.

10. L'initiative consiste à fournir aux villes des outils numériques associés à chaque volet ainsi que des compétences techniques par l'intermédiaire de centres d'appui technique nationaux et infrarégionaux. Les villes participantes sont récompensées par des marques de reconnaissance pour leurs accomplissements dans chacun des volets.

11. À l'heure actuelle, des travaux sont bien engagés dans 10 villes pilotes, 12 villes sont dans la phase de lancement et 41 villes supplémentaires ont exprimé leur intention de se joindre à l'initiative. Des initiatives nationales concernant 10 villes ou plus sont en train d'être mises en place au Ghana, en Turquie, au Portugal, au Costa Rica et en Malaisie et des débats sont en cours pour lancer des initiatives nationales dans six autres pays. Les initiatives nationales ont été financées par des

gouvernements nationaux (comme en Malaisie), des villes (comme au Portugal) et des donateurs (comme au Ghana, dont l'initiative est financée par le Royaume de Norvège).

12. Le programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable sera mis en avant en tant qu'initiative à fort impact à l'occasion du Sommet sur les objectifs de développement durable durant l'Assemblée générale à New York, au cours duquel des déclarations d'appui à l'initiative devraient être prononcées par les chefs d'État du Ghana et de la Turquie ainsi que par le Président du Comité international olympique, des présidents de banques de développement et d'autres.

B. Progrès accomplis dans l'élaboration d'outils

13. Outils relatifs aux données : le cadre mondial de suivi des zones urbaines offre un ensemble d'indicateurs de base se rapportant au Programme 2030 et à d'autres programmes mondiaux, qui peuvent être facilement appliqués dans des villes pour établir des niveaux de référence et suivre la performance. Le City Scan du cadre mondial de suivi des zones urbaines – un outil de données spatiales issu des sciences citoyennes – a été mis à l'essai à Mombasa au Kenya et à Ennour en Tunisie.

14. Outils relatifs à la planification stratégique : les examens locaux volontaires orientés vers l'action s'appuient sur des outils éprouvés, notamment « City Development Strategy Version 2 » et « Our City Plans » d'ONU-Habitat.

15. Outils relatifs à l'efficacité institutionnelle : la mise au point d'un ensemble d'outils de diagnostic numériques qui aident les villes à évaluer leurs capacités et leur performance s'agissant de la gouvernance responsable inclusive, de la planification, des finances municipales et de la prestation de services de base (mobilité, services d'approvisionnement en eau et gestion des déchets) a bien avancé, et un éventail de formations que les participants pourront suivre à leur propre rythme sera bientôt offert.

16. Outils relatifs au financement : la « City Investment Facility » (plateforme d'investissement pour les villes) est à présent en place pour soutenir l'accès au financement des projets à fort impact. Elle comprend un « Cities Investment Portal » (portail d'investissement pour les villes) qui présente des projets en chantier, une « Cities Investment Advisory Platform » (plateforme de conseil sur l'investissement pour les villes) qui prépare les projets relatifs aux objectifs de développement durable à l'obtention d'investissements et des « City Investment Vehicles » (vecteurs d'investissement pour les villes) qui relient les projets et les sources de financement.

17. Outils relatifs à la gestion des données et à la coordination : une « SDG Cities Platform » (plateforme des Villes motrices pour les objectifs de développement durable) est en cours de construction. Elle offrira aux villes participantes une interface pour accéder aux outils, suivre les progrès, effectuer des examens locaux volontaires, élaborer des projets et interagir avec d'autres villes et partenaires.

C. Progrès accomplis dans les partenariats

18. Les partenariats se sont élargis dans les quatre volets et, en juin 2023, ils comptaient les nouveaux partenaires ci-après :

a) Volet relatif aux données : entités des Nations Unies et autres partenaires du cadre mondial de suivi des zones urbaines ; Global CEO Alliance (GCEOA) ; plateforme CitiIQ (en cours) ;

b) Volet relatif à la planification stratégique : Institut d'études sur le logement et le développement urbain ; entités d'équipes de pays des Nations Unies ;

c) Volet relatif à l'efficacité institutionnelle : GCEOA ; institutions locales de formation ;

d) Volet relatif au financement et à la mise en œuvre : ThinkCity ; Gensler, Resilient Cities Catalyst, Reall et South Pole ; Sustainable Infrastructure Foundation ; Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

19. La plateforme des Villes motrices pour les objectifs de développement durable est fournie par Capcade, et la mobilisation de partenaires du secteur privé a été facilitée par un partenariat avec le Forum économique mondial et le Global Sustainability Index Institute. En outre, la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies concernant le programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable comprend : le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (World Environmental Situation Centre) ; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Initiative des villes amies des enfants) ; le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

des Nations Unies ; les équipes de pays des Nations Unies au Costa Rica et au Ghana ; et l'équipe des Nations Unies au Kosovo.

D. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

20. ONU-Habitat est passé de la phase de mise à l'essai à celle de la mise en œuvre à grande échelle et a encouragé l'adoption du concept des initiatives « Villes motrices pour les objectifs de développement durable » sur le plan national durant la période considérée. Au Ghana, un centre « Smart SDG Cities » (Villes intelligentes motrices pour les objectifs de développement durable) est mis en place en collaboration avec deux ministères et appuiera un groupe initial de dix villes. À la lumière des progrès accomplis au Ghana, des débats sont en cours pour la mise en place de centres similaires en Tunisie, en Türkiye, au Portugal, au Kosovo, au Costa Rica, en Équateur et en Colombie. Avec l'appui de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, une publication intitulée « SDG Cities Canada Report » (Rapport sur les villes motrices pour les objectifs de développement durable au Canada) est en cours d'élaboration dans 23 villes canadiennes en vue de mieux faire connaître les objectifs de développement durable.

21. Parmi les projets thématiques du programme Villes motrices pour les objectifs de développement durable, l'initiative « Women-led Cities » (Villes dirigées par des femmes) favorise le leadership féminin dans les villes, les communautés et les entreprises, et investit dans des infrastructures, des programmes et des entreprises sociales en vue d'améliorer la sécurité et les perspectives économiques des femmes et de réduire les inégalités. Cette initiative, dont une femme d'affaires éminente, Mme Luiza Helena Trajano, fait la promotion, vise à attirer plusieurs collaborateurs du secteur privé et philanthropes. Six villes de deux régions sont sélectionnées pour la phase pilote.

22. Un autre projet de collaboration avec le Comité international olympique vise à exploiter le sport et les loisirs actifs pour créer des sociétés urbaines plus inclusives, pacifiques et respectueuses de l'environnement. Quatre villes de trois régions font actuellement l'objet d'une sélection pour la phase pilote.

Progrès accomplis dans la mobilisation

23. Depuis la fin 2022, l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable a obtenu les financements additionnels ci-après : 5,2 millions de dollars du Ministère norvégien des affaires étrangères, 500 000 dollars du Ministère du logement et du développement urbain et rural de la République populaire de Chine et 186 000 dollars de financement initial supplémentaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, soit un montant total de 5 886 000 dollars.

24. Financements à l'étude : Shanghai SDG Cities (Villes motrices pour les objectifs de développement durable à Shanghai) (700 000 dollars), Madinah Smart SDG Cities (Villes intelligentes motrices pour les objectifs de développement durable à Médine) (1,16 million de dollars), phase pilote de Women-led Cities (Villes dirigées par des femmes) (5 millions de dollars), projet pilote Active SDG Cities (Villes actives motrices pour les objectifs de développement durable) en collaboration avec le Comité international olympique (1,5 million de dollars de cofinancement), Tunisia 44 SDG Cities (44 Villes motrices pour les objectifs de développement durable en Tunisie) (37 millions de dollars), SDG Cities Brisbane (Villes motrices pour les objectifs de développement durable à Brisbane) (50 000 dollars) et 10 autres projets pilotes nationaux (20 millions de dollars) en collaboration avec la Global Sustainability Index Institute Foundation, pour un montant total de 65,45 millions de dollars.

E. Point sur la certification des Villes motrices pour les objectifs de développement durable

25. À la suite d'un retour d'information indiquant que la certification à l'issue d'étapes clés de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable avait aidé à guider et motiver des villes pour faire progresser leur réalisation des objectifs de développement durable, le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a prié la Directrice exécutive d'ONU-Habitat de présenter un rapport intitulé « Opportunité de l'élaboration du modèle de certification des villes relative aux objectifs de développement durable et avantages qu'il pourrait offrir » (HSP/EB.2023/4). Il était souligné, dans le rapport, que :

a) Toutes les administrations municipales ne connaissent pas les objectifs de développement durable, les avantages qu'ils offrent aux niveaux mondial et local et l'importance du rôle que jouent les villes dans la réalisation de ces objectifs ;

b) Toutes les administrations municipales ne sont pas encouragées à aller au-delà des tâches immédiates qui leur sont dévolues et à s'engager dans la mise en œuvre des programmes mondiaux ;

c) Toutes les administrations municipales ne connaissent pas les orientations fournies dans le Nouveau Programme pour les villes en vue de parvenir à un développement durable au niveau local, ni les mesures concrètes qui permettent de traduire ces orientations en actions et impact.

26. Le rapport montrait ensuite comment un processus mondial de certification des Villes motrices pour les objectifs de développement durable pourrait renforcer une approche systématique de la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes. Les principaux avantages de ce processus examinés avec le Conseil exécutif comprenaient notamment le fait qu'il pouvait : inciter à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale grâce à une reconnaissance par l'ONU des efforts consentis ; apporter aux villes des orientations techniques sur mesure conformes au Nouveau Programme pour les villes ; favoriser une plus grande réactivité des villes aux besoins des résidents ; encourager les villes à rendre compte de leurs progrès au moyen des examens locaux volontaires. Les débats ont également porté sur le fait que la certification des Villes motrices pour les objectifs de développement durable pouvait : renforcer la cohérence des politiques des collectivités aux niveaux national, infranational et local ; promouvoir une action collaborative du système des Nations Unies ainsi qu'une mobilisation de l'ensemble de la société au niveau local ; attirer des investissements conformes aux objectifs de développement durable et faciliter le partage des connaissances entre les villes.

27. Toutefois, des risques ont été soulignés lors des débats avec le Conseil exécutif : en effet, les villes disposant de capacités limitées pourraient avoir des difficultés à remplir les critères requis aux fins de la certification ; le volume des demandes pourrait s'avérer ingérable et s'assortir de coûts importants ; le respect des critères établis aux niveaux mondial et national pourrait restreindre la souplesse et la créativité des villes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres approches. De plus, certains États Membres ont fait valoir que le terme « certification » pouvait avoir une connotation « du sommet vers la base » inutile.

28. Le Conseil exécutif a donc prié la Directrice exécutive d'affiner le concept de certification des Villes motrices pour les objectifs de développement durable dans le cadre d'un processus de consultation, en tenant compte des modalités de mise en œuvre, notamment les sources potentielles de financement extrabudgétaire, des besoins en renforcement des capacités et d'une évaluation des risques potentiels, et de déterminer les possibilités d'intégrer la certification dans les travaux de la Coalition Local2030.

29. Depuis lors, il est ressorti de consultations avec diverses parties prenantes durant l'Assemblée d'ONU-Habitat qu'il importait d'adapter le modèle aux contextes nationaux et infranationaux et certains des risques susmentionnés ont été à nouveau soulevés. En outre, il est également ressorti des discussions avec des banques de développement, le secteur privé et des acteurs financiers que l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable permettait de : i) réduire les risques liés aux investissements locaux en diffusant des données facilitant l'évaluation de l'état de préparation des villes à recevoir des investissements ; ii) produire une réserve de projets soutenus à l'échelle locale et assortis d'indicateurs d'impact mesurables qui sont prêts à recevoir des investissements ; iii) regrouper des projets de différentes villes au sein de pays ou territoires afin d'attirer des investissements de grande envergure.

30. De plus, lors des échanges menés avec lui, le Conseil des communes et régions d'Europe a accueilli favorablement la possibilité de partager des outils et des expériences d'apprentissage entre l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable et le Cadre de référence pour les villes durables.

F. Voie à suivre

31. Au vu des risques et des possibilités, ONU-Habitat propose les mesures ci-après.

32. ONU-Habitat continuera à étendre l'initiative phare Villes motrices pour les objectifs de développement durable ainsi qu'à affiner et adapter ses quatre volets aux contextes nationaux. Elle apportera une reconnaissance et donnera de la visibilité aux accomplissements des villes participantes lorsqu'elles atteindront des jalons clés dans le cadre de l'initiative.

33. ONU-Habitat mettra également des outils et un appui technique à la disposition des États Membres, des autorités infranationales et des réseaux de villes qui souhaitent mener leurs propres initiatives Villes motrices pour les objectifs de développement durable. Si l'adhésion des pays entreprenant de telles initiatives ou des initiatives connexes atteint un seuil critique, ONU-Habitat

pourrait effectuer, en consultation avec le Conseil exécutif, un examen plus approfondi concernant la nécessité d'établir des points de référence au niveau mondial.

34. ONU-Habitat continuera de s'efforcer à rendre l'initiative abordable et accessible pour toutes les villes en mobilisant des ressources extrabudgétaires afin de veiller à ce que la panoplie complète des outils numériques de l'initiative puisse être utilisée gratuitement par toutes les villes (voir poste de dépenses 1).

35. ONU-Habitat mettra à profit les capacités du système des Nations Unies aux niveaux mondial et national pour mener ses travaux à plus grande échelle. Il s'agira notamment de renforcer la participation des entités des Nations Unies dans l'élaboration en cours des outils de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable, au moyen d'une collaboration avec le PNUE pour les données environnementales et géospatiales, avec le PNUD et le FENU pour le financement local, avec l'UNICEF dans le cadre de son Initiative des villes amies des enfants, avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et avec les équipes de pays des Nations Unies, en faisant fond sur les effets de synergie avec les activités d'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, selon qu'il conviendra.

36. ONU-Habitat continuera de renforcer les liens entre l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable et la Coalition Local2030, de chercher des collaborations pour poursuivre l'élaboration d'outils et de ressources techniques, et de veiller à la coordination et au soutien pour les centres techniques nationaux de l'initiative. ONU-Habitat examinera également avec le Local2030 Knowledge Hub (pôle de connaissances de Local2030) (appuyé par l'Italie) comment ce dernier pourrait faciliter des échanges d'expériences et de connaissances de grande qualité entre les villes participantes.

37. L'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable renforcera les liens avec des sources de financement en :

- a) Renforçant ses capacités de produire une réserve de projets à fort impact prêts à recevoir des investissements sur la base d'une planification stratégique fondée sur des données probantes, en partenariat avec le FENU et la plateforme SOURCE de la Sustainable Infrastructure Foundation ;
- b) Établissant des partenariats avec des banques de développement régionales et nationales qui appuient la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale et des thèmes connexes tels que la transition verte juste, en utilisant la méthode des Villes motrices pour les objectifs de développement durable pour créer des sources d'investissements locaux adaptés à ces visées ;
- c) Aidant les villes participantes qui en font la demande à recevoir des avis qualifiés sur leur état de préparation à recevoir des investissements, sur la base des données concernant leur gouvernance, leurs recettes et leur gestion des finances publiques.

G. Aspects financiers de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable

1. Outils de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable

38. Les outils numériques utilisés par l'initiative sont, notamment :

- a) Des données spatiales conformes au cadre mondial de suivi des zones urbaines ;
- b) Des examens locaux volontaires orientés vers l'action ;
- c) Des évaluations diagnostiques de la gouvernance, de la planification, les systèmes locaux de recettes et de financement, des services d'approvisionnement en eau, de la gestion des déchets et de la mobilité (d'autres sujets peuvent suivre) ;
- d) Des cours de formation à l'intention des institutions locales, que les participants peuvent suivre à leur propre rythme ;
- e) La plateforme SOURCE de la Sustainable Infrastructure Foundation (préparation financière des projets) et l'outil employé par ONU-Habitat pour évaluer les projets relatifs aux objectifs de développement durable (optimisation des activités axées sur les objectifs de développement durable) ;
- f) La plateforme numérique des Villes motrices pour les objectifs de développement durable.

39. L'élaboration d'un grand nombre de ces outils a été appuyée par des contributions apportées à titre gracieux dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (Global CEO Alliance pour les outils de diagnostic et Capcade pour la plateforme numérique des Villes motrices pour les objectifs de développement durable) et par un financement du Ministère chinois du développement des ressources humaines. Le coût annuel de la poursuite de l'élaboration des outils et de l'adaptation de ces derniers aux contextes régionaux/nationaux/locaux ainsi que de la maintenance de la plateforme numérique s'élève à 1,2 million de dollars (pour 10 outils nouveaux, 10 outils mis à jour et la maintenance de la plateforme).

2. Appui au suivi des progrès accomplis par les villes et reconnaissance d'étapes clefs

40. Une fois la plateforme numérique mise en place, une équipe du siège d'ONU-Habitat sera en mesure de suivre à distance les progrès accomplis et les étapes clefs franchies par les villes partenaires au moyen de la plateforme des Villes motrices pour les objectifs de développement durable ainsi que de fournir des conseils de base. Le coût par ville s'élève à 5 000 dollars pour le volet données, 10 000 dollars pour le volet planification stratégique, 10 000 dollars pour le volet efficacité institutionnelle et 5 000 dollars pour le volet impact.

41. Dans l'hypothèse où le poste de dépenses 1 est couvert, les villes participantes qui disposent uniquement des outils numériques et ne bénéficient pas des formules d'assistance technique peuvent obtenir de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable un montant de 40 000 dollars sur une période de quatre ans.

3. « Cities Hub » de la Coalition Local2030

42. Le Cities Hub (Pôle Villes) de la Coalition Local2030 s'appuierait sur les contributions techniques de l'ensemble des membres et des centres compétents, serait responsable de l'élaboration des outils (poste 1) et de l'appui au suivi (poste 2), et dispenserait des formations à des groupes de villes participantes. Il peut faire supporter les dépenses de suivi et de formation aux pays à revenu intermédiaire et élevé ainsi qu'aux pays les moins avancés et aux pays en développement dont les programmes des Villes motrices pour les objectifs de développement durable sont financés par des donateurs.

Dépenses annuelles

| | |
|--|--------------------------------|
| Élaboration et maintenance des outils (voir poste 1) | 1,2 million de dollars |
| Appui au suivi des progrès des pays les moins avancés/pays en développement (voir poste 2) | 1 million de dollars |
| Formation destinée aux villes | 500 000 dollars |
| TOTAL | 2,7 millions de dollars |

4. Programmes d'appui technique nationaux/infranationaux de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable

43. Ces programmes visent à soutenir un nombre croissant de villes, en commençant par huit à 10 villes et en augmentant ce chiffre d'environ cinq tous les deux ans. En moyenne, chaque ville participe pendant quatre ans. Il existe trois types de modèles de mise en œuvre :

44. **Modèle 1.** Ce modèle apporte un appui technique important par l'intermédiaire d'une équipe d'experts techniques qui fournissent un appui direct aux villes et, au fil du temps, mettent en place un centre d'appui technique national, comprenant des fonctionnaires et des universitaires qui sont détachés, formés et instruits en cours d'emploi, et peuvent continuer à appuyer d'autres groupes de villes à mesure que l'initiative est menée à plus grande échelle. Les dépenses sont prises en charge par des pays donateurs (par exemple, le Ghana en partenariat avec la Norvège).

Dépenses annuelles de base – Modèle 1

| <i>Outils numériques</i> | <i>En nature (voir poste de dépenses 2)</i> |
|--|---|
| Équipe d'appui technique nationale | 600 000 dollars |
| Soutien technique et appui à la formation | 300 000 dollars |
| Suivi des progrès et évaluation des étapes clefs | 100 000 dollars |
| TOTAL des dépenses annuelles | 1 000 000 dollars |

45. **Modèle 2.** Ce modèle apporte un appui technique modéré par l'intermédiaire d'une équipe d'experts techniques qui sont détachés d'administrations nationales/régionales/locales et d'universités. Ces experts sont formés par ONU-Habitat et fournissent un appui direct aux villes participantes (par exemple, le « Balikesir Hub » en Turquie).

Dépenses annuelles de base – Modèle 2

| <i>Outils numériques</i> | <i>En nature (voir poste de dépenses 2)</i> |
|--|---|
| Équipe d'appui technique nationale | En nature |
| Soutien technique et appui à la formation | 300 000 dollars |
| Suivi des progrès et évaluation des étapes clefs | 100 000 dollars |
| TOTAL des dépenses annuelles | 400 000 dollars |

46. **Modèle 3.** Ce modèle fournit un appui technique par l'intermédiaire d'un réseau de villes participantes, chacune apportant des contributions spécialisées (par exemple, le « Mafra Hub » au Portugal).

Dépenses annuelles de base – Modèle 3

| <i>Outils numériques</i> | <i>En nature (voir poste de dépenses 2)</i> |
|--|--|
| Manuels d'orientation en ligne | En nature (voir poste de dépenses 2) |
| Appui technique, soutien et formation | En nature par l'intermédiaire des villes participantes |
| Suivi des progrès et évaluation des étapes clefs | 100 000 dollars |
| TOTAL des dépenses annuelles | 100 000 dollars |

47. Les dépenses du modèle 1 requièrent normalement une aide de donateurs. Les dépenses du modèle 2 peuvent nécessiter l'aide de donateurs ou le soutien d'un gouvernement national. Les dépenses du modèle 3 pourraient être prises en charge par les villes participantes. Il est supposé que le poste de dépenses 1 est couvert et donne accès à la trousse d'outils numériques. La mobilisation supplémentaire d'une « assurance » du secteur privé et d'un appui à l'élaboration des projets individuels, autrement que par l'intermédiaire de la plateforme SOURCE de la Sustainable Infrastructure Foundation, n'est pas comprise dans ces budgets. Toutefois, un appui significatif à l'élaboration des projets pourrait être fourni par un fonds de faisabilité (voir poste de dépenses 4).

5. Fonds de faisabilité pour l'élaboration de projets relatifs aux objectifs de développement durable

48. Le financement de projets relatifs aux objectifs de développement durable émanant de plans stratégiques mis en place par les villes serait grandement soutenu par le fonds de faisabilité. Les dépenses liées à l'élaboration des projets sont déjà réduites grâce à la plateforme SOURCE de la Sustainable Infrastructure Foundation, mais les avis d'experts demeurent toujours nécessaires. Le fonds de faisabilité a pour vocation d'être un fonds permanent qui permet de financer les dépenses liées aux conseils d'experts pour l'élaboration des projets et rembourse ces dépenses lorsque le montage financier des projets est bouclé. Un fonds de 50 millions de dollars permettrait de mettre au point à tout moment 100 à 150 projets de grande envergure. Le fonds pourrait être géré par ONU-Habitat ou un partenaire compétent.

6. Approche de la mobilisation des ressources

- a) ONU-Habitat demandera à la Coalition Local2030 de lancer un appel aux États Membres de l'ONU pour héberger un Cities Hub ;
- b) ONU-Habitat, en collaboration étroite avec la Coalition Local2030, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, appuiera les demandes de financement et la mobilisation des donateurs pour mettre en place des centres d'appui technique dans les Villes motrices pour les objectifs de développement durable ;
- c) ONU-Habitat encouragera les autorités nationales, locales et régionales à héberger un Cities Hub relatif aux objectifs de développement durable ;

d) ONU-Habitat continuera de travailler avec des partenaires de financement pour mettre en œuvre et mener à plus grande échelle des projets thématiques, notamment Active SDG Cities (Villes actives motrices pour les objectifs de développement durable) et Women-Led Cities (Villes dirigées par des femmes) ;

e) ONU-Habitat fera la promotion de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable au sein de réseaux de banques de développement multilatérales, nationales et infranationales, en mettant en avant les avantages offerts par la production d'une réserve d'investissements fondés sur des données probantes dans le domaine des objectifs de développement durable ainsi que par le renforcement des capacités à l'échelle locale. Des modèles économiques seront élaborés de façon à intégrer l'initiative dans des modalités de financement assorties de conditions préférentielles ;

f) ONU-Habitat continuera à mobiliser des ressources pour un fonds de faisabilité.

III. Point sur l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération)

49. La présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties a lancé l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) visant à relier les niveaux local, national et mondial afin de coordonner une action climatique collective et d'améliorer la collaboration entre les initiatives sectorielles. Au fil de l'année 2022, l'initiative SURGe a atteint plusieurs jalons : une proposition de valeur a été finalisée et une collaboration a été engagée en vue de projets pilotes SURGe aux Fidji, en Égypte et au Maroc. Cinq groupes de travail ont commencé à recenser les besoins en matière de renforcement des capacités, d'outils et d'orientations à l'échelle locale.

50. À l'heure actuelle, ONU-Habitat, le Conseil international pour les initiatives environnementales locales et d'autres partenaires clés poursuivent la conceptualisation de l'initiative SURGe. Celle-ci a été examinée par un groupe d'États Membres, notamment pendant les débats de Bonn sur les changements climatiques (cinquante-huitième réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre), dans le cadre du forum Daring Cities et à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Plusieurs options de mise en œuvre concrètes peuvent être envisagées, comme suit :

51. Module de travail 1 : mise en place du partenariat mondial SURGe sous la forme d'un réseau de groupes de travail partenaires, de gouvernements nationaux, de villes, d'universités, d'organisations non gouvernementales et autres. Ces partenaires unissent leurs forces pour amplifier les voix des villes et des régions dans les débats mondiaux sur le climat, renforçant en fin de compte l'action climatique à plusieurs niveaux, et sont responsables :

a) Des travaux au sein des cinq groupes de travail sectoriels. Options de financement : ONU-Habitat n'a besoin que d'un financement limité ; les chefs des groupes de travail apportent leurs propres financements ou mènent des activités de collecte de fonds pour leurs activités ;

b) Du renforcement à l'échelle mondiale des capacités des autorités locales et nationales en vue d'améliorer la résilience des systèmes urbains. Options de financement : 250 000 dollars en 2024 (puis augmentation progressive) ; financement extrabudgétaire à l'appui des pays en développement, en accordant la priorité au pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

52. Module de travail 2 : des fonctionnaires chargés du dossier « villes et changements climatiques » sont sélectionnés comme points focaux nationaux de l'initiative SURGe. Mise en place d'un réseau mondial de points focaux et d'équipes « villes et changements climatiques » à l'échelon national ayant la responsabilité d'appuyer l'action climatique urbaine et locale en élaborant des directives, en fournissant des services consultatifs techniques, en renforçant les capacités et en mobilisant des ressources ainsi qu'en contribuant à l'établissement de rapports mondiaux. Options de financement (coûts estimés) : 250 000 à 1 000 000 de dollars par an par pays ; financement nul ou limité pour les pays de l'OCDE, financement extrabudgétaire pour les pays en développement. On compte sur les partenaires mondiaux de SURGe pour appuyer ce module de travail.

53. Module de travail 3 : mise en place, planification globale et mise en œuvre d'une action climatique pour une réduction à zéro des émissions nettes et renforcement de la résilience climatique au niveau des villes.

54. Module de travail 4 : un secrétariat réduit hébergé par ONU-Habitat, responsable a) de la communication et des partenariats, de l'élargissement du réseau, de la création de liens avec d'autres initiatives et réseaux, ainsi que de l'établissement de rapports annuels ; b) de la coordination générale, notamment l'organisation des réunions du Comité directeur, de la coordination des cinq groupes de

travail ainsi que de la coordination entre les points focaux nationaux de SURGe et les bureaux régionaux. Coûts estimés du secrétariat des activités menées à l'échelle mondiale : 500 000 dollars par an (provenant d'un financement extrabudgétaire, la supervision et l'appui étant assurés par le personnel de base).

55. S'agissant du financement, un large éventail de besoins et d'options sont envisagés (autofinancement, financement par le secteur privé, prêts, aide au développement). Des liens forts seront recherchés avec les programmes phares « Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines » et « Résilience climatique des populations pauvres en milieu urbain ».

56. Les options ci-dessus seront élaborées plus avant et présentées à la première réunion du Conseil exécutif de 2024.

IV. Conclusions

57. Dans le présent rapport sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat pour la période allant de janvier à juin 2023, la Directrice exécutive a mis en relief des activités qui aident les États Membres et les villes à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces exemples mettent en évidence le caractère de plus en plus multisectoriel et multipartite de l'exécution des programmes phares et de leurs sous-programmes (ceux-ci ayant été spécifiquement conçus pour guider la mise au point de modalités d'exécution intégrées pour les travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat). On a aussi vu, dans ce rapport, comment l'évolution de la stratégie d'action d'ONU-Habitat vers une approche intégrée créait des partenariats plus larges, notamment dans les secteurs intergouvernementaux et financiers, et à un niveau plus stratégique (par exemple les travaux de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable visant à améliorer les données, la base de connaissances et les moyens de mise en œuvre dont disposent les États Membres et les villes). L'intérêt considérable que manifestent les villes et les gouvernements nationaux pour l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable atteste à la fois de la volonté des villes d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de la pertinence de l'appui à plusieurs volets qu'ONU-Habitat fournit aux villes. De même, la mobilisation et l'engagement accrus des parties prenantes à l'égard de l'initiative SURGe, qui s'articulent autour de réseaux mondiaux d'action en partenariat à plusieurs niveaux, démontrent le rôle indispensable que joue ONU-Habitat en coordonnant l'élaboration de stratégies et l'action à l'échelle mondiale.
